

DELIBERATION N° 2023-04-003

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2023 A 15 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	FINANCES LOCALES
7.1	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
7.1.2	DÉLIBÉRATIONS AFFÉRENTES AUX DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
<u>Objet</u> :	Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **3 avril 2023**

Nombre de membres en exercice : **22**

Présents : **19**

Votants : **19**

Pour : **19**

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur Éric BOUYOUX

Présents :

Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel et Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Madame MAURY Catherine et Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DUPAS Éric pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Madame FAURET Catherine pour la commune de LE CHASTANG

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur DELAGE

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif 2022 présente :

Un excédent d'exploitation de 439 540,80 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2022 avec décision budgétaire de reprise au budget 2023 comme suit :

Pour mémoire

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	476 778,28
excédent d'investissement antérieur reporté (001)	552 309,55

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022

solde d'exécution de l'exercice (déficit)	-210 233,68
solde d'exécution cumulé	342 075,87

Restes à réaliser au 31/12/2022

dépenses d'investissement	337 610,00
recettes d'investissement	20 000,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022

rappel du solde d'exécution cumulé	342 075,87
rappel du solde des restes à réaliser	-317 610,00
solde	24 465,87
besoin de financement total	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice	-37 237,48
résultat antérieur	476 778,28
total à affecter	439 540,80

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2023)	0,00 €
affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2023)	0,00 €
reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	439 540,80 €
TOTAL	439 540,80 €



Pour copie conforme,
Le Président, Alain DELAGE